

TELLIN



#199

L'ÉCHO DE NOS CLOCHERS

BULLETIN COMMUNAL - BIMESTRIEL - AOÛT 2022

EXPOSITION

Resteigne d'Antan

10 - 11 septembre 2022 - 13h à 17h
Salle Resteigne City - Rue de Bouges

GRATUIT

ANIMATIONS :

- BALADE "ARCHITECTURE TRADITIONNELLE" (MUFA)
- TRAVAIL DE LA LAINE - 10/09
- BALADE "JEU DE PISTE" À TÉLÉCHARGER SUR L'APPLICATION TOTEMUS (DISPONIBLE SUR PLAY/APPLE STORE)

Plus d'information:
MARCHAL Catherine - VANWILDEMEERSCH Anne
084/37.42.80 - catherine.marchal@tellin.be



Eco-musée
LA BESACE



johan pierret
SUZUKI - MAZDA - AIXAM

DISTRIBUTEUR OFFICIEL

SUZUKI 



061 61 10 07

Avenue des Chasseurs Ardennais 8
6870 Saint-Hubert

 Suivez-nous sur Facebook

Horaires

- Lundi - fermé
- Mardi / Mercredi de 17h30 à 21h00
- Jeu-di de 11h30 à 14h00 et de 17h30 à 21h00
- Vendredi / Samedi de 11h30 à 14h00 et de 17h30 à 21h30
- Dimanche de 17h30 à 21h00

Snack Aiterie



Burger House

 **Burger House**
Rue de Tellin 2 • 5580 Wavreille

 PRODUITS LOCAUX



JÉRÔME LIESNARD
— PEINTURE ET DÉCORATION —

+32 (0)496 08 53 65

Mini Market de Tellin



Ouvert du lundi au samedi de 8 à 19h et le dimanche de 8 à 12h

Boevé Romain
Gérant
084/366 790
Sprl tellindis
TVA 0698 889 750
BE51 1431 0405 7762

Rue de Rochefort, 29
6927 Tellin
market.tellin@icloud.com

Outillages Gruslin sprl

Matériels - Outillages de jardin et Forestiers - Remorques




084 36 63 77
6927 TELLIN
juliengruslin@skynet.be

SPECIALISTE ROBOT TONDEUSE

 Husqvarna
 CFMOTO  ISEKI
 GTM PROFESSIONAL  HONDA Power Equipment  efco

20 ans d'expérience



Laurent Wauthy
Centre funéraire
Rochefort

Tél: 084 36 87 44
Gsm: 0471 82 68 11
24h/24 - 7J/7

Mail: cflwh@outlook.be

Calculez votre prime d'assurance
www.centre-funeraire-wauthy.be

Funérarium:
Rue Sous-le-Château, 1C
Bureau:
Square Crépin, 6
5580 Rochefort

Avis nécrologiques et espace
condoléances GRATUITS:
www.enaos.be

Entreprise familiale: 3ème génération d'indépendants
Siège social: Centre funéraire Laurent Wauthy & Heerwegh Srl



La Cathédrale
HOSTELLERIE

CLIFF VANHOOREN
GRAND'RUE 25 • 6927 RESTEIGNE (TELLIN)

084 47 76 66 • 0497 63 62 53

WWW.LACATHEDRALE.BE • INFO@LACATHEDRALE.BE
 LA CATHÉDRALE

SOMMAIRE

ADMINISTRATION

- 3..... Le mot du Bourgmestre
- 3..... Horaire d'ouverture de l'administration communale - Rappel
- 4..... Discours du 21 juillet 2022
- 5..... Des nouvelles du conseil communal
- 5..... Les infos d'Idelux
- 6..... Chèque mazout : Comment obtenir les 225 €
- 8..... Formulaire pour une intervention sur la facture de gasoil

CPAS

- 9..... Attention : du changement au CPAS de Tellin
- 9..... Distribution colis alimentaire
- 10..... Service mobilité

ENVIRONNEMENT

- 11..... Avis d'enquête publique : programme de gestion durable
- 11..... Encouragement à la création de nouveaux endroits de camps

POLICE

- 12..... Règlement général de police : Rappels

TOURISME

- 13..... Journées du patrimoine

SPORTS

- 13..... Nouveau – Cours de danse à Tellin
- 13..... Recrutement Club de Volley Tellinam
- 14..... Disque-bure-club

AGENDA

- 12..... Grupont, la Joie
- 14..... Manifestations Télévie
- 14..... Coulée de cloches à l'ancienne 2022

LE MOT DU BOURGMESTRE

Chères Tellinoises, Chers Tellinois,



La fin des vacances est à nos portes... Avec l'espoir que ces deux mois ensoleillés ont permis une bonne recharge des batteries bien nécessaire en ces temps perturbés.

Le contexte mondial actuel ne nous épargne pas, que ce soit par le biais de la pandémie qui nous tient en alerte, par celui du conflit en Ukraine, dont on ne voit pas l'issue ou par celui de la crise économique et sociale que cette guerre induit.

Face à cela, nous avons été nombreux à profiter intensément de congés réparateurs.

Place maintenant à la reprise de l'école...La rentrée de l'Enseignement Fondamental! Personnellement, je trouve que celui-ci porte vraiment bien son nom au vu de la place qu'il prend dans la formation de nos enfants. On l'oublie souvent mais l'école est le premier lieu de contact entre l'enfant et la société en dehors de son entourage familial.

L'école et la famille se doivent d'être complémentaires, car si la première se charge de l'enseignement de votre enfant et de l'éveil de son esprit à toutes les matières liées à l'instruction, la toute grande partie de son éducation se fait au sein de la cellule familiale.

C'est à l'école que nos enfants apprennent comment se comporter en groupe, à partager, à respecter les règles de vie en communauté.

Mais c'est essentiellement à la maison qu'ils acquièrent le sens des valeurs, le respect et la moralité qui feront d'eux la société de demain.

Bref, je ne vais pas citer l'ensemble des apprentissages et l'ensemble des enseignements fondamentaux garantissant une bonne cohésion sociale.

Je souhaite à l'équipe éducative et à l'ensemble du personnel travaillant au service de nos écoles, aux familles, et surtout aux enfants qui évolueront dans nos implantations, une année scolaire paisible et enrichissante à tout point de vue.

Y. DEGEYE., Bourgmestre

HORAIRE D'OUVERTURE DE L'ADMINISTRATION COMMUNALE RAPPEL

HEURES D'OUVERTURE

Du lundi au vendredi de 08 h 30 à 12 h 00

Mercredi et vendredi : 13h 00 à 16 h 00

La population aura également la possibilité de prendre **rendez-vous** en dehors de ces plages horaires :

- Les lundis, mardis et jeudis de 13 h à 16 h ;
- Les vendredis de 16 h à 17 h 30 : uniquement sur rendez-vous pris jusqu'au mercredi à 16 heures.
- **Les 01^{er} samedis du mois de 09 h à 12 h : uniquement sur rendez-vous pris jusqu'au mercredi à 16 heures.**

DISCOURS DU 21 JUILLET 2022

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Communal et du CPAS,

Mesdames et Messieurs les représentants des associations patriotiques,

Mesdames et Messieurs en vos titres et qualités,

Chers citoyens, chers amis,

Nous sommes aujourd'hui le 21 juillet, date de notre fête nationale.

En ce jour, nous commémorons la prestation de serment du premier roi des belges, Léopold 1^{er}, le 21 juillet 1831.

Ce serment marque la naissance d'une Belgique indépendante, sous le régime d'une monarchie constitutionnelle et parlementaire.

Notre pays a beaucoup évolué.

En effet, il comporte maintenant trois entités fédérées, et l'on pourrait penser, sur base des informations que relaye quotidiennement la presse, que les liens entre celles-ci sont de plus en plus ténus.

Certes, les débats entre les mandataires politiques du Nord et du Sud sont régulièrement animés, mais dans les moments d'adversité auxquels nous avons été récemment confrontés, bon nombre de citoyens nous ont montré que l'unité de la Belgique garde tout son sens.

Ainsi, dans le cadre des inondations qui ont frappé notre belle Wallonie, de nombreux citoyens flamands n'ont pas hésité à franchir la frontière linguistique pour venir prêter main forte à leurs compatriotes wallons.

J'aurais souhaité, en ce jour de commémoration, pouvoir vous parler au passé de la crise sanitaire liée à la Covid 19 et ses nombreux mutants.

Malheureusement, bien que les connaissances du monde médical en la matière aient évolué, nous ne disposons pas encore de toutes les armes pour contrer cet ennemi invisible et insidieux qui, à ce jour, bouleverse encore nos certitudes et nos modes de vie.

Dans les moments les plus compliqués de cette crise, nous avons également pu observer de beaux élans de solidarité entre citoyens.

Cette année encore, nous célébrons notre fête nationale dans des circonstances particulières et inquiétantes.

En effet, la guerre sévit depuis plusieurs mois en Ukraine, aux portes de l'Europe. Cette triste actualité nous démontre à souhait que la paix est un bien précieux mais Ô combien fragile.

La situation est tendue et pourrait dégénérer à tout moment.

Souhaitons que les Chefs d'Etats concernés directement ou indirectement par ce conflit puissent rapidement dégager des pistes non violentes susceptibles de ramener la paix dans ces contrées dont la population n'a que trop souffert.

De nombreuses initiatives citoyennes ont vu le jour au sein de notre pays dès le début des hostilités précitées afin de venir en aide aux populations durement touchées par les combats et leurs conséquences.

Comme vous l'aurez constaté, je souhaite, en ce jour, souligner la solidarité qui reste une valeur maîtresse pour les citoyens de notre belle nation qui, en toutes circonstances, s'appliquent à la mise en œuvre de notre devise nationale, l'union fait la force.

Enfin, pour conclure, je souhaite vous remercier pour votre présence et votre participation respectueuse à ce moment de commémoration nationale.

J'adresse un remerciement tout particulier à nos porte-drapeaux qui, année après année, arborent fièrement nos couleurs dans le cadre de ces moments chargés d'émotions.

Nous allons maintenant déposer une gerbe devant le monument érigé à la mémoire de ceux qui se sont battus pour préserver les libertés dont nous jouissons toujours.

Je leur adresse au nom de la population tellinoise des remerciements empreints d'un très profond respect et c'est en mon nom propre mais aussi au nom de notre communauté que je crie haut et fort :

Vive le roi ,

Vive la Belgique,

Vive la Commune de Tellin !!

DES NOUVELLES DU CONSEIL COMMUNAL

Vous retrouverez ici les décisions prises lors des Conseils Communaux des 24 mai et 23 juin 2022.

LE 24 MAI 2022, LE CONSEIL COMMUNAL A APPROUVÉ :

- Le compte communal 2021 avec un boni budgétaire de 65,765,25€ au service ordinaire ;
- Le compte budgétaire 2021 du C.P.A.S. qui s'élève à un boni de 80.917,42€ au service ordinaire ;
- Le plan comptable de l'eau exercice 2020 avec un prix (CVD) inchangé à 2,95€ ;
- Le règlement complémentaire relatif à la circulation de la route de la Falloise, de la rue du Moulin à Resteigne et de la rue de la Culée à Resteigne ;
- Les points portés à l'ordre du jour des intercommunales Sofilux et ORES ;
- Le compte 2021 de la Fabrique d'Eglise Saint-Lambert de Bure qui se solde par un résultat comptable de 11.258,46 € ;
- La désignation d'un représentant communal à la Maison du Tourisme du Pays de saint-Hubert ;

LE 23 JUIN 2022, LE CONSEIL COMMUNAL A APPROUVÉ :

- La consultation d'IDELUX Eau pour une étude de faisabilité de la mise en conformité du pH de l'eau distribuée et l'approbation de la convention relative aux modalités d'exécution ;
- Les conditions et le mode de passation du marché pour le remplacement d'un véhicule pour le service ouvrier ;
- L'information relative aux coûts des matières premières et autres fournitures destinées à la confection des repas scolaires ;
- L'approbation des points portés à l'ordre du jour de l'assemblée générale ordinaire de l'Intercommunale VIVALIA du 28 juin 2022 ;
- Le compte 2021 de la Fabrique d'Eglise Saint-Lambert de Tellin qui se solde par un résultat comptable de 11.292,13 € ;
- Le compte 2021 de la Fabrique d'Eglise Saint-Denis de Grupont qui se solde par un résultat comptable de 4.062,68 € ;
- L'analyse de la sélection des candidats concernant le projet éolien ;
- L'approbation du plan comptable de l'eau exercice 2021 avec un prix (CVD) inchangé à 2,95€ ;
- La situation en application des normes concernant le capital périodes pour l'année scolaire 2022-2023 ;
- Le nouveau règlement de travail des enseignants ;
- Le règlement d'ordre intérieur commun aux trois implantations scolaires avec respect du travail collaboratif obligatoire ;

*Annick LAMOTTE,
Directrice générale.*

LES INFOS D'IDELUX

DU 5 AU 30 SEPTEMBRE, C'EST PARTI POUR LE MARATHON DU TRI !.

Trier les déchets et les jeter dans la bonne poubelle est obligatoire. C'est aussi un geste essentiel pour l'environnement. C'est en effet grâce à votre tri que les déchets peuvent être recyclés. À l'inverse, les déchets mal triés polluent et compliquent les filières de valorisation...

Un an après le passage aux sacs bleus PMC, les nouvelles règles de tri sont-elles bien intégrées ? Pour s'en assurer et rappeler les consignes à tous les citoyens, IDELUX Environnement, en collaboration avec notre commune et avec le soutien de Fost Plus, va mener un « Marathon du tri ». Objectif ? Rappeler à chacun que le tri est essentiel pour recycler plus et mieux !

3, 2, 1, Triez bien !



QUE VA-T-IL SE PASSER DURANT CE MARATHON DU TRI ?

Du 5 au 30 septembre, les contrôles qualité des duobacs, des sacs bio, des sacs résiduels et des sacs bleus PMC seront renforcés. N'hésitez pas à aller à la rencontre des équipes d'IDELUX sur le terrain, le but premier de cette action est de vous informer au mieux.

Lors de ces contrôles, vous pourriez recevoir :

- soit une carte verte dans votre boîte aux lettres ;
- soit un autocollant rouge sur vos sacs ou votre duobac.



Cela signifie que vos déchets sont parfaitement triés.

OU



Cela signifie que les contrôleurs ont constaté des erreurs de tri qu'il faudra rectifier pour la prochaine collecte.

CHÈQUE MAZOUT : COMMENT OBTENIR LES 225 €



COMMENT DEMANDER L'ALLOCATION ?

L'allocation de 225 euros est accordée sur la base d'un formulaire à compléter. Cela se peut se faire en ligne ou sous forme papier.

Il existe deux types de formulaire selon le type de logement :

- formulaire de type A : pour un logement individuel (ne faisant pas partie d'une copropriété) ;
- formulaire de type B : pour un logement dans une copropriété ou un immeuble de rapport.

QUI PEUT DEMANDER L'ALLOCATION ?

Tout ménage ayant été livré en gasoil de chauffage (mazout) ou propane en vrac par une entreprise entre le 15 novembre 2021 et le 31 décembre 2022 à des fins de chauffage de sa résidence principale peut solliciter l'allocation de 225 euros net.

Cette allocation ne peut être demandée qu'une seule fois par ménage et est octroyée aux ménages résidant dans une habitation individuelle ainsi qu'à ceux logés dans une copropriété (immeuble à appartements par exemple).

Une demande en ligne garantit un traitement plus rapide. Dans ce cas, vous devez vous identifier de manière numérique (carte d'identité électronique ou ltsme par exemple).

Vous pouvez télécharger le formulaire papier à l'adresse suivante :

<https://economie.fgov.be/fr/themes/energie/prix-de-lenergie/mesures-gouvernementales-et/octroi-dune-allocation-de-225>

ou le demander à votre fournisseur de mazout ou propane. Vous pouvez renvoyer le formulaire correctement complété par courrier recommandé à :

SPF Economie

Direction générale de l'Énergie – Cellule prime

mazout 225 euros

Boulevard du Roi Albert II 16

1000 Bruxelles

QUELLE EST LA DATE LIMITE POUR DEMANDER L'ALLOCATION ?

Vous pouvez introduire votre demande jusqu'au 10 janvier 2023.

Le SPF Economie vérifiera et statuera sur la validité de la demande dans les deux mois. Le paiement sera alors versé sur le compte bancaire renseigné sur le formulaire.

QUELS DOCUMENTS FAUT-IL FOURNIR ?

Les documents à fournir sont les mêmes pour la demande en ligne et la demande sous forme papier.

Dans le cas d'un logement individuel (formulaire A), vous devez joindre :

- une copie de la facture de livraison de mazout ou propane en vrac effectuée entre le 15 novembre 2021 et le 31 décembre 2022 ;
- une preuve de paiement de la facture ou le décompte du fournisseur en cas de paiement échelonné prouvant que vous êtes en ordre de paiement.

En outre, vous devez également indiquer votre numéro de registre national, votre numéro de compte bancaire (IBAN et BIC), le numéro d'entreprise (numéro BCE) de votre fournisseur et, pour les résidents en copropriété (formulaire B), le numéro d'entreprise (numéro BCE) de la copropriété.

BESOIN D'AIDE :

Contactez le CPAS au 084 37 42 85 ou présentez-vous à la permanence Énergie du CPAS : tous les mardis de 9h à 11h

Le gouvernement fédéral accorde aux ménages une allocation de 225 euros net pour l'achat de gasoil de chauffage ou de propane en vrac destiné au chauffage de leur habitation principale.

Comment obtenir l'allocation de chauffage de 225 euros ?



En ligne

OU

Via formulaire papier

↓ Téléchargez-le sur le site ou demandez-le à votre fournisseur

Attention, il y a deux formulaires différents :

A - logement individuel

B - logement dans une copropriété



Formulaire à renvoyer par courrier recommandé

chequemazout.economie.fgov.be



Veuillez nous fournir

- une copie de la facture de la livraison
- la preuve de paiement
- votre numéro du registre national
- le numéro d'entreprise (BCE) de votre fournisseur
- dans le cas d'une copropriété, le numéro d'entreprise (BCE) de votre copropriété



Demande à introduire jusqu'au **10.01.2023** inclus, pour les livraisons effectuées entre le 15.11.2021 et le 31.12.2022



0800 120 33 (numéro gratuit)
chequemazout@economie.fgov.be

**Formulaire type A (pour un logement individuel): pour une intervention
sur la facture de gasoil ou de propane en vrac destiné au chauffage**

Intervention valable pour une livraison effectuée entre le 15.11.2021 et le 31.12.2022.

Nom _____ Prénom _____

Numéro de registre national _____ - _____ - _____

Adresse du domicile principal à la date de la livraison :

Rue + n° + boîte _____

Code postal : _____ Commune : _____

Cette adresse est l'adresse actuelle de mon domicile principal* :

- Oui
 Non

Moyen de paiement de la facture* :

- Virement bancaire, avec le numéro de compte bancaire IBAN : _____
BIC : _____
- Liquide
 Carte de crédit

**cocher l'une des cases*

Numéro de compte bancaire sur lequel le montant peut être versé IBAN : _____

BIC : _____

GSM** : _____ E-mail** : _____

*** l'un des deux doit être complété*

Numéro d'entreprise du distributeur : _____

Numéro de client : _____

Numéro de la facture : _____

Date de la facture : _____

Date de livraison : _____

- Documents à joindre :
- Copie de la facture de la dernière livraison de gasoil ou de propane en vrac destiné au chauffage
 - Preuve de paiement de la facture ou décompte du distributeur en cas de paiement échelonné prouvant que l'ayant droit est en ordre de paiement
- En soumettant ce formulaire, j'accepte que les informations saisies soient traitées aux fins suivantes : le service concerné recueille uniquement les données pour traiter le paiement de l'intervention (chèque de 225 euros – gasoil/propane destiné au chauffage). Ces données sont conservées pendant le délais légal imposé.

Je, soussigné(e), _____ déclare sur l'honneur
que les informations saisies sont correctes et avoir introduit une seule demande d'intervention auprès du
SPF Economie.

Date : _____ Signature : _____

N° d'entreprise : 0314.595.348 / E-mail : chequemazout@economie.fgov.be / Infos : chequemazout.economie.fgov.be

ATTENTION : DU CHANGEMENT AU CPAS DE TELLIN :

2 nouveaux assistants sociaux viennent de prendre leurs fonctions en ce début du mois de Juillet.

- Monsieur Maxime Hoyoux
- Monsieur Stéphane Poos

Vous trouverez ci-dessous l'organisation et les heures de permanences du CPAS des différents services.

SERVICE SOCIAL

Aides individuelles: administratives, financières, sociales, guidances budgétaires.

mardi et vendredi de 9h à 11h

- Catherine DUFOING, assistante sociale
catherine.dufoing@tellin.be

lundi et mercredi - de 9h à 11h

- Maxime HOYOUX, assistant social
maxime.hoyoux@tellin.be

ALLOCATIONS DE CHAUFFAGE ET SERVICE ÉNERGIE

Permanence le mardi de 9h à 11h

- Stéphane POOS, assistant social

DISTRIBUTION COLIS ALIMENTAIRE



En partenariat avec les restos du Cœur, vous pouvez recevoir un colis alimentaire si vous êtes dans une situation précaire qui menace vos conditions d'existence et/ou celles de votre famille. Le CPAS de Tellin, via ses travailleurs sociaux et les bénévoles des

restos du Cœur, organise une distribution de colis alimentaire (produits frais, denrées périssables) toutes les deux semaines. Le camion de distribution se stationne dans la cour de l'Office du Tourisme (sise Rue Grande 21, 6927 Tellin), où en échange de quelques euros, il vous sera remis anonymement un colis de nourriture.

stephane.poos@tellin.be

MÉDIATION DE DETTES

Permanence le jeudi de 10h à 12h

- Catherine DUFOING, assistante sociale
catherine.dufoing@tellin.be

MISE EN PLACE DE PROJETS COLLECTIFS

- Maxime HOYOUX, assistant social
maxime.hoyoux@tellin.be

COORDINATION SOCIALE - COORDINATION RÉINSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE - PLAN DE COHÉSION SOCIALE (PCS)

Coordinatrice : Isabelle DORY

SERVICE MOBILITÉ - FLEXITEC

Coordinatrice : Isabelle DORY

Chauffeur : Wendy TRICNAUX

N° appel pour les déplacements : 0495 80 71 83

Horaire : le service est accessible les lundi - mardi - jeudi - vendredi de 8h15 à 16h15.

Cette aide en nature s'adresse à toutes personnes résidant sur la commune de Tellin et se trouvant dans les mêmes conditions d'accès au Droit à l'Intégration sociale (notamment ne pas disposer de ressources suffisantes) ou être bénéficiaires d'une allocation sociale (mutuelle, chômage, etc...). Cela nécessite une inscription et une enquête préalable auprès du service social du CPAS.

Prochaines distributions: 9 et 23 août, 9 septembre...

N'hésitez pas à contacter le CPAS de Tellin pour plus d'informations.

*Maxime HOYOUX, assistant social
(084 3666 85)*

SERVICE MOBILITÉ



Madame, Monsieur,

Comme vous le savez, le service mobilité est en route depuis 11 ans maintenant sur la commune de Tellin pour les personnes n'ayant pas de moyen de locomotion.

Au vu du nombre important de demandes pour l'utilisation de ce service, nous sommes parfois dans l'obligation de refuser des trajets.

C'est pourquoi nous serions ravis de pouvoir compléter notre équipe avec de nouveaux bénévoles et de travailler ensemble.

Vous avez envie de rendre service aux habitants de votre région ?

Vous êtes en possession d'un véhicule, du permis de conduire et d'un certificat de bonnes vie et mœurs vierge ?

Vous êtes libre dans les plages horaires suivantes : du lundi au vendredi de 8h à 17h ?

Vous pouvez alors prendre contact avec le Service mobilité de Tellin au n ° 0495.80.71.83 ou avec le CPAS au 084.36.66.85.

En espérant avoir de nombreuses propositions, je vous souhaite d'agréer, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

*Tricnaux Wendy
Chauffeur du service mobilité du
CPAS de Tellin
0495.80.71.83*



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE : PROGRAMME DE GESTION DURABLE DE L'AZOTE PROCÉDURE D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DES PLANS ET PROGRAMMES (CODE DE L'ENVIRONNEMENT – LIVRE IER)

Le Collège Communal informe la population que dans le cadre de la Directive 91/676/CEE concernant la protection des eaux contre la pollution par les nitrates à partir de sources agricoles, le Programme de gestion durable de l'azote a été mise à jour et est soumis à une enquête publique sur l'entité, à la demande du Gouvernement wallon :

Date d'ouverture de l'enquête	Lieu, date et heure de clôture de l'enquête	Personne de contact
16/08/2022	30/09/2022 - 16h - AC TEL-LIN	Service environnement

Le dossier peut être consulté à partir de la date d'ouverture jusqu'à la date de clôture de l'enquête, chaque jour ouvrable pendant les heures de service, et le samedi matin de 9h à 12h OU un jour ouvrable après les heures d'ouverture auprès du service Environnement.

Lorsque la consultation a lieu un jour ouvrable après 16 heures ou le samedi matin, la personne souhaitant consulter le dossier doit prendre rendez-vous au plus tard quarante-huit heures à l'avance auprès du service Environnement

Le dossier est également consultable sur le site Internet de la commune ou sur Internet via le lien suivant : <http://environnement.wallonie.be/enquetepublique-pgda>

Les observations verbales sont recueillies sur rendez-vous par le conseiller en environnement ou, à défaut, par l'agent communal délégué à cet effet (voir cadre ci-dessus).

Tout intéressé peut formuler ses observations écrites au moyen du formulaire électronique disponible en ligne sur <http://environnement.wallonie.be/enquetepublique-pgda>. A défaut, il peut les adresser à l'administration communale ou encore à l'administration régionale à l'adresse suivante :

Programme de gestion durable de l'azote

Via courriel : enquetepublique.pgda@spw.wallonie.be

ou par courrier au Service public de Wallonie
Agriculture, Ressources naturelles et Environnement

Département de l'Environnement et de l'Eau,
Enquête publique PGDA

Avenue Prince de Liège, 7 - 5100 JAMBES

ENCOURAGEMENT À LA CRÉATION DE NOUVEAUX ENDROITS DE CAMPS

Vous disposez d'une prairie, de terrains voire de locaux pouvant devenir d'agréables endroits de camps ? N'hésitez pas à prendre contact avec notre service urbanisme-environnement via l'adresse e-mail urbanisme-environnement@tellin.be afin de connaître les modalités pour obtenir un agrément scout et louer votre bien à des camps pendant les périodes de vacances annuelles.

L'accueil de camps de mouvements de jeunesse a un impact économique réel et positif sur l'économie, locale en particulier, et wallonne en général. Surtout, cet accueil apporte une réelle plus-value humaine et sociale dans les villages.

Avec la révision des rythmes scolaires, la période durant laquelle les camps sont organisés verront leur durée réduite et les mouvements de jeunesse seront particulièrement touchés et impactés par cette réforme.

C'est pourquoi la Fédération Wallonie-Bruxelles souhaite parvenir à une augmentation sensible du nombre d'endroits de camps pour les vacances d'été 2023.

L'asbl Atouts Camps se tient également à votre disposition pour veiller à l'amélioration de la qualité, de la sécurité des endroits de camp. Toutes les informations concernant l'asbl Atouts Camps sont accessibles via le lien suivant : <https://atouts-camps.be/>.

MOORS Laura
Employée Etat-civil-Population-Urbanisme
084 37 42 80

RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE POLICE : RAPPELS

DÉJECTIONS CANINES (ARTICLE 77 DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE POLICE)



Nous constatons régulièrement la présence de déjections canines dans certaines communes de notre zone de police. Savez-vous pourtant que les maîtres risquent une amende s'ils ne ramassent pas les déjections de leur animal ?

L'article 77 de notre Règlement Général de Police stipule en effet que les propriétaires d'animaux ou les personnes qui en ont la garde, même occasionnellement, ont l'obligation de ramasser les excréments déféqués par ceux-ci sur l'espace public et les propriétés privées accessibles au public, à l'exception des endroits spécialement prévus et aménagés à cet effet. Cette disposition n'est pas applicable au malvoyant accompagné d'un chien guide.

TAILLES DES HAIES (ARTICLE 55 DE SON RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE POLICE)



Sans préjudice de prescriptions particulières des lotissements et du prescrit du règlement provincial sur la voirie vicinale qui impose l'élagage des arbres et des haies de manière à ne pas

empiéter sur la voie publique, tout titulaire d'un droit réel ou personnel d'une propriété, tout occupant d'un immeuble est tenu de veiller à ce que les plantations de sa parcelle soient émondées de façon telle qu'aucune branche :

- ne fasse saillie sur la voie carrossable, à moins de 4,5 mètres au-dessus du sol ;
- ne fasse saillie sur l'accotement ou le trottoir, à moins de 2,5 mètres au-dessus du sol ;
- ne puisse d'aucune manière masquer la signalisation routière quelle que soit la hauteur ;



- ne nuise à la visibilité nécessaire pour la circulation routière, spécialement aux croisements et jonctions de voirie.

La hauteur des haies plantées le long des voiries publiques ne peut excéder 1,5 mètre.

Il est en outre tenu d'obtempérer aux mesures complémentaires prescrites par l'administration communale ou le Bourgmestre en vue d'assurer l'amélioration de la sûreté, de la salubrité ou de la commodité de passage dans les rues et autres voies publiques.

A défaut, il y sera procédé d'office aux frais, risques et périls du défaillant.

ENTRETIEN DES TROTTOIRS (ARTICLES 28 ET 44 DU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE POLICE)

Le bon état de propreté des trottoirs, accotements et filets d'eau des immeubles, habités ou non, doit être assuré en tout temps.



Cette responsabilité incombe pour les habitations particulières à l'occupant de la maison et pour les immeubles non occupés ou pour les terrains non-responsable, l'entretien incombe au propriétaire.

JOURNÉES DU PATRIMOINE - 10 ET 11 SEPTEMBRE

Chaque année, le 2^e week-end de septembre, les Journées du Patrimoine proposent de découvrir gratuitement le patrimoine wallon. En 2022, le thème porte sur « l'innovation » : l'innovation au fil des siècles, mais aussi l'innovation au service de la connaissance, de la conservation et de la mise en valeur du patrimoine...

À cette occasion, la CCATM vous propose de parcourir le village de **Resteigne**, grâce à une toute nouvelle chasse au trésor **Totemus**.

Totemus est une application gratuite pour smartphone, qui permet de (re)découvrir le patrimoine de façon ludique et familiale, en résolvant une série d'énigmes, d'étape en étape le long d'un parcours. Vous disposez d'un smartphone muni d'une connexion internet ? Installez l'application, sélectionnez la chasse au trésor de Resteigne et lancez-vous à l'aventure !

D'autres activités vous seront également proposées dans le village par la CCATM, le samedi 10 et le dimanche 11, de 13h à 17h :

- Une exposition de photos et témoignages sur la vie rurale, à la salle Resteigne City ;
- Un stand consacré à l'architecture locale traditionnelle, par la Maison de l'Urbanisme Famenne-Ardenne ;
- Un atelier de démonstration du travail de la laine (dégraissage, cardage, filage...), par M. Bousmanne (le samedi uniquement) ;
- Un bar tenu par le Comité local ;

Au cœur du village de **Tellin**, vous pourrez aussi assister durant ces deux jours à une **coulée de cloches** à l'ancienne, à l'ancienne fonderie Caussard-Slegers : un événement spectaculaire et unique, à ne pas manquer !

EN PRATIQUE

- Programme complet des Journées du Patrimoine : <https://www.journeesdupatrimoine.be/>
- Resteigne: Salle Resteigne City, rue de Bouges - 6927 Resteigne.
 1. Infos: Catherine Marchal, Service Urbanisme - catherine.marchal@tellin.be
 2. Totemus: [facebook.com/totemusbe](https://www.facebook.com/totemusbe) ou [totemus.be](https://www.totemus.be)
- Tellin: Ancienne fonderie de cloches, Val des Cloches, 129a - 6927 Tellin
 1. Infos: tellin.fonderie@gmail.com - 0467 122 712



ENVIE DE FAIRE UN SPORT D'EQUIPE, DANS UN CLUB FAMILIAL !

REJOINS NOTRE CLUB DE VOLLEY NOUS AVONS UNE EQUIPE POUR TOI

Nous proposons les équipes suivantes:

- Enfants dès l'âge de 7 ans; garçon ou fille - U11 et U13
- Seniors filles: P1 - P2 - P4
- Seniors hommes Promotion - P3
- Une équipe Corpo Loisirs

Entraînements à TELLIN les mercredi, jeudi et vendredi
Coachs diplômés

CONTACTE-NOUS:
0476 50 63 02 -
Facebook: Vc Tellinam



Nouveau au centre sportif de Tellin !
Début des cours le mercredi 7 septembre 2022
(premier cours gratuit)

COURS DE DANSE
enfants-ados
ragga, hip hop, girly

Le mercredi après-midi :
15h-16h Ragga-hip hop- girly (6-11 ans)
16h-17h Ragga-hip hop- girly (ados 12 ans et +)

Infos et inscriptions (à partir du 11 juillet)
Laura Debaty
0472/23 29 03
LD DANCE PARTY
lddanceparty@hotmail.com



DISQUE-BURE-CLUB

NOUVEAU !! CLUB D'ULTIMATE FRISBEE

Créé en avril 2022, Disque-Bure-Club est très heureux de déjà compter une vingtaine de membres.

Ultimate Frisbee ?? Un sport collectif, mixte et sans contact. Auto-arbitré, il permet **une autre façon de faire du sport..**

Quand : Tous les lundis (aussi pendant les vacances) : 19h30 - 21h30 à l'USFBure

Qui ? : Femmes et Hommes, tout âge

Prix ? 120€ l'année (prix à affiner)

Bon à savoir, après-midi porte-ouverte le samedi 10 septembre. Initiation, jeux divers, BBQ, soirée. infos facebook du club

Contact : Max Stockmans ; 0489 84 09 47 ; stockmansmax@gmail.com ; Facebook : ultimatefrisbeeclub

 **TELLIN**
ANCIENNE FONDERIE
Val des Cloches 129A

**COULÉE DE CLOCHES
À L'ANCIENNE
2022**

**Samedi 10 septembre
Dimanche 11 septembre**

 Samedi 19h : coulée
Dimanche 11h : démoulage

Entrée libre et gratuite

Boutique ouverte / Bar / Petite restauration

Renseignements : 0467/122712 – tellin.fonderie@gmail.com

Samedi 10 et dimanche 11 septembre 2022

**WE des Journées du Patrimoine
« Patrimoine et Innovation »**

 Visites guidées
Expo (électrification des cloches, ...)
Jeux pour enfants

 Samedi : de 10h à 13h et de 14h à 17h
Dimanche : de 9h à 13h et de 14h à 17h

Bar / Petite restauration / Boutique

Entrée libre et gratuite



Pour la prochaine saison du Télévie, nous espérons pouvoir organiser à nouveau nos activités au profit de la recherche scientifique contre le cancer.

DEUX DATES À DÉJÀ RETENIR :

- Le dimanche 9 octobre 2022 pour un vide dressing
- Le dimanche 22 janvier 2023 pour un repas convivial

Plus d'informations suivront... Nous vous attendons nombreux ! Merci d'avance

*Le comité « Une pensée pour le Télévie »
de l'entité de Tellin*

Chari's Party

 Chari.s Party



📞 0485 48 01 47
 ✉ e.sanz1983@gmail.com

Fairy Nails



 Fairy Nails

 **Le Campagnard**
 Restaurant - Taverne - Traiteur

Rue Grande 5 - 6927 Tellin

084 36 71 84
 info@campagnard.be - www.campagnard.be

Horaire d'ouverture : de 11h à 22h
 Fermé le mercredi soir et le jeudi
 sauf férié


Cuisine de 12h à 14h30 et de 18h à 22h
 Entre les services : Brasserie

4x4
EUROCARTEL

Grand choix
 de pick-up & 4x4
 avec garanties totales

084 36 73 53
 www.eurocartel.be

 eurocartel 4x4 tellin





GARAGE BORCY

Rue du Mont, 135 - 6870 SAINT-HUBERT
 Tél. 061/61.24.66 - Fax 061/61.40.04 - info@garageborcy.be

GRIFFÉ
 LES OPTICIENS

De Vrais Professionnels de l'Optique
084 21 12 07 • 5580 ROCHEFORT
 info@les-opticiens-griffe.be
 www.les-opticiens-griffe.be

OUVERT
 du lundi au vendredi
 de 9h à 12h
 et de 14h à 18h30
 le samedi de 9h à 12h



DUTZ
 EYEWEAR *So Dutz*



Roussiaux Florence & Jacquet Grégory
 Infirmiers indépendants

7j/7

0497 831 313 • 0477 775 600

autoselux




votre spécialiste automobile

Votre spécialiste en vente de véhicules de direction, d'occasion récents et neufs.

Votre atelier de réparation mécanique et carrosserie toutes marques.

Une team dynamique à votre service !

Rue de Rochefort 64a - 6927 TELLIN
Tél : 084 / 223 123

autoselux.be | [www](http://www.autoselux.be)
autoselux | 
@autoselux | 
AUTOSELUX | 



Infirmière de proximité
Commune de Tellin

LECLERE Catherine
Infirmière indépendante

Rue de la Libération 55
6927 Tellin
cathphil.wil@hotmail.fr

0472 20 04 01



Bureau Libert

COURTIER EN ASSURANCES
AGENT BANCAIRE

Rue de la Libération 64 - 6927 Tellin
info@bureau-libert.be - www.bureau-libert.be
T. 084 36 61 43

GRUPE LINCÉ - MEUNIER - VERLAINE

CENTRE ESSO FAMENNE

- Services personnalisés **de Qualité**
- Délais de **livraison rapide**



Votre **fournisseur de chaleur**
dans la région depuis **40 ans**

Mazout

Pellets

Gaz bouteilles

Huiles & Graisses



Havelange 083/61.11.03 - 083/69.93.23

Rue des Déportés 21, 6900 Marche-en-Famenne | info@groupelmv.be | www.groupelmv.be